



fr.chabad.org

Une fois tous les deux ou trois ans, le mois d'Adar double de taille. Ceci est dû à la structure particulière du calendrier juif : l'année juive étant composée de 12 mois lunaires, elle ne compte que 354 jours (12×29.5). Pour la garder en phase avec les saisons de l'année solaire de 365,25 jours, une année de 13 mois dite « embolismique » est insérée à sept reprises dans chaque cycle de 19 ans. Le mois supplémentaire est Adar II, ce qui nous donne 60 jours d'Adar, 60 jours de joie.

« Soixante » est un nombre qui figure en bonne place dans les lois alimentaires de la Torah (les lois de l'alimentation cachère). Si une substance non-cachère est dissoute ou cuite avec de la nourriture cachère, l'ensemble est rendu impropre à la consommation. Toutefois, si l'« influence négative » est égale ou inférieure à un 60ème de la masse totale, elle est « annulée dans soixante ». Et non seulement la « substance impure » est-elle neutralisée, mais elle devient même partie intégrante de l'ensemble.

De tous les mois, Adar est le seul qui puisse passer de trente à soixante jours. Car Adar est le mois de la transformation joyeuse, le mois qui possède le « pouvoir d'annulation dans soixante ». Le pouvoir de transformer une force indésirable, et même destructrice, en une joie nourrissante.